

TRI DES DÉCHETS

Depuis le 1^{er} janvier, le tri des emballages a évolué, les précisions suivantes sont à respecter afin d'éviter de nombreux refus de tri dans les centres de traitement.

Emballage pour les conteneurs "jaunes" :

- Ne pas imbriquer les emballages SAUF s'ils sont exactement identiques. Veillez à bien vider tous les emballages (sacs papiers, sacs plastiques, boîtes, barquettes, bouteilles non compressées...
- Les déchets d'hygiène : mouchoirs en papier/ feuilles de sopalin/coton-tige/lingettes/serviettes en papier et nappes en papier sont à mettre dans la poubelle "ordures ménagères"
- Eviter les tous petits bouts de papier

RELEVÉS DES COMPTEURS D'EAU

Afin d'établir la prochaine facture d'eau du premier semestre 2023, les ouvriers communaux procéderont aux relevés des compteurs, à partir du lundi 5 juin 2023.

DON DU SANG :

L'amicale des donneurs de sang de Fréland organise sa 2^{ème} collecte de sang de 2023 **le 08 juin de 16h30 à 19h30**, dans la salle des fêtes du bas.

N'oubliez pas de vous munir d'une pièce d'identité, selon la loi de 2022.

Les enfants seront pris en charge par un membre du comité.

Le menu proposé sera : bouchée à la reine de volaille.

Nous espérons vous voir nombreux, la collecte de février a été très mauvaise.

Il faut se ressaisir ! Évitez les frais de déplacements jusqu'à Colmar.

Le comité met tout en œuvre afin d'accueillir les donneurs dans de très bonnes conditions.

Venez nombreux soutenir cette cause et faire le geste qui sauve des vies.

CHIEN EN LAISSE

Suite à plusieurs plaintes, il est demandé aux propriétaires de chiens de tenir leurs animaux en laisse, aussi bien dans le village et ses abords, qu'en forêt.

PONT DE L'ASCENSION

Les bureaux de la mairie ainsi que de la Poste seront fermés :

-le vendredi 19 mai 2023

Le bureau de poste de Fréland sera également fermé la semaine du 22 au 26 mai 2023.

Les courriers recommandés ou colis non distribués, seront en instance au centre de tri de Kaysersberg, 10 rue de la scierie pendant cette période de fermeture.

DÉCLARATION DES BIENS IMMOBILIERS : Vous avez jusqu'au 30 juin 2023 !

Vous êtes propriétaire d'un logement ?

Depuis le 1er janvier 2023, vous êtes soumis à une nouvelle obligation déclarative de vos biens immobiliers à usage d'habitation. Tous les propriétaires, qu'ils soient particuliers ou entreprises, ont jusqu'au 30 juin inclus pour effectuer cette déclaration

Service-Public.fr vous rappelle comment procéder.

Alors que la taxe d'habitation a été supprimée pour les résidences principales à partir de 2023, la Direction générale des finances publiques demande à tous les propriétaires d'une résidence principale, secondaire ou d'un logement loué, d'effectuer une déclaration supplémentaire à l'administration fiscale . L'objectif est de déterminer précisément les propriétaires encore redevables de cette taxe (résidence secondaire, logement locatif) ou de la taxe sur les logements vacants.

A noter : En cas de difficulté dans l'utilisation du service, vous pouvez contacter l'assistance usagers du service impôts (de 8h30 à 19h00 du lundi au vendredi)

- Par téléphone au 038 09 401 401 (service gratuit + prix d'un appel local)
- Via votre messagerie sécurisée (depuis votre espace sécurisé)

ATTENTION : En cas de non-déclaration, d'erreur, d'omission ou de déclaration incomplète, une amende d'un montant forfaitaire de 150 € par bien, pourra être appliquée.

FÊTE DE LA MOISSON

L'ASVP (Association de sauvegarde et de valorisation du patrimoine), informe la population, que le 30 juillet aura lieu la traditionnelle "Fête de la moisson". Outre le battage du blé, une exposition de voitures anciennes, sera proposée au public.

Toutes les personnes qui le désirent pourront participer au défilé en costume d'époque. Celles qui souhaiteraient prendre du service pour que cette manifestation soit une réussite, sont invitées à se faire connaître auprès de Marc Thomann

MANIFESTATIONS À VENIR

HORAIRE DES MESSES

Dimanche 14 mai : 10h30

Samedi 20 mai : Marché des producteurs

Samedi 27 mai : Messe de la Pentecôte à 18h30

Dimanche 4 juin : 10h30

Samedi 24 juin : 18h30

Samedi 13 mai : "La nuit au musée " au Musée du Pays Welche de 19h à 22h

Outre les guides qui commenteront les us et coutumes, une exposition temporaire sur la poterie de Betschdorf, est installée dans la salle Urbain Couty, jusqu'à l'automne.

APP de Fréland

- Samedi 20 mai : **Inter-sociétés et entreprise - De 14h à 18h**
- Samedi 27 mai : **Pêche spéciale "Grosses Truites" - De 14h à 18h**
- Samedi 03 juin : **Pêche spéciale "Grosses Truites" - De 14h à 18h**

Samedi 20 mai : Marché des producteurs

Dimanche 21 mai : Portes ouvertes Ferme du Barlin 10h30 – 17h00

Samedi 10 juin : Marché des producteurs

Vendredi 23 juin : Fête de la musique

Dimanche 25 juin : Fête Champêtre au stand de tir

Samedi 1 er juillet : Kermesse de l'école



Les Infos de votre Commune

Mai 2023

CONTACTER LA MAIRIE

Les adresses mail de la mairie évoluent, merci de noter les nouvelles adresses :

Pour toutes demandes d'ÉTAT CIVIL :

etat-civil@freland.fr

Pour toutes demandes D'URBANISME

urbanisme@freland.fr

Pour transmettre vos relevés de compteurs d'eau

eau@freland.fr

Pour toutes demandes concernant LA POSTE

laposte@freland.fr

Enfin pour toutes autres demandes

mairie@freland.fr

JOURNÉE CITOYENNE

La municipalité organise une matinée citoyenne le samedi 3 juin de 8h à 12h30.

Différents ateliers seront proposés : désherbage, réparation, rampes, débroussaillage... Si vous êtes intéressés, merci de vous inscrire en mairie et éventuellement nous indiquer quelles activités vous conviennent, avant le 24 mai 2023. La matinée se clôturera autour d'un apéritif déjeunatoire.

CARTE D'IDENTITÉ (CNI) :

Afin de réduire le volume des dossiers de renouvellement des titres d'identité, le ministère de l'intérieur demande aux usagers de différer, de quelques mois, leurs démarches de renouvellement, dès lors qu'elles sont motivées essentiellement par un changement d'adresse. Nous vous rappelons qu'il n'y a aucune obligation d'effectuer cette démarche.

La fonctionnalité du téléservice de pré demande en ligne de CNI et de passeport permettant de sélectionner le motif changement d'adresse, est ainsi provisoirement désactivée.